



CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX

fondé par l'Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix (EIP) ONG dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, de l'UNESCO, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Conseil de l'Europe



RAPPORT

Session de formation à l'éducation aux droits de l'homme pour les ONG, les enseignants de l'éducation formelle et non formelle du Burkina Faso

Ouagadougou, du 17 au 21 novembre 2008

Adresse : 5, rue du Simplon, 1207 Genève (Suisse). Tél. (41-22) 735 24 22 - Fax (41-22) 735 06 53

Courriel : cifedhop@mail-box.ch - site internet : cifedhop.org

I. INTRODUCTION

Depuis 1988, le CIFEDHOP organise en Afrique des sessions régionales de formation à l'éducation aux droits de l'homme pour les enseignants des écoles primaires, secondaires et professionnelles ainsi que pour les représentants d'ONG (syndicats d'enseignants, militants des droits de l'homme) travaillant dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme.

Les sept sessions précédentes de formation eurent lieu en Guinée-Conakry (1988), au Togo (1990), au Niger (1995), au Bénin (1997), au Mali (2001) et au Burkina Faso (2004 et 2005).

Compte tenu des besoins du Burkina Faso dans le domaine de la formation de formateurs, le CIFEDHOP a répondu favorablement à la demande de ses partenaires locaux (EIP et MBDHP) pour l'organisation d'une troisième session de formation à l'attention des ONG et des enseignants de l'éducation formelle et non formelle.

II. STRUCTURE ET OBJECTIFS DE LA SESSION

La session a été divisée en trois parties :

- la première (1 journée) visait à donner une information sur l'EPU à l'attention des ONG et à présenter le rapport que le MBDHP a soumis au Haut Commissariat aux droits de l'homme en vue du passage du Burkina Faso devant l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.
- La deuxième partie (2 journées) visait à évaluer le travail des anciens participants de la Session de 2005, à identifier les obstacles rencontrés, à clarifier les termes et concepts juridiques et les nouveaux enjeux de l'EDH dans le cadre du Conseil des droits de l'homme.
- La troisième partie (2 journées) visaient à faire un état des lieux de la situation de l'EDH au Burkina Faso et à dégager des perspectives pour un meilleur ancrage dans la société burkinabé.

1.1. Objectifs de la session

Les objectifs de la session furent de:

- Permettre aux participants de présenter et d'échanger leurs activités pédagogiques développées sur le terrain depuis la dernière formation à Ouagadougou.
- Mettre en évidence les difficultés communes et spécifiques rencontrées dans les activités d'éducation aux droits fondamentaux.
- Elaborer en commun des stratégies pédagogiques pour répondre à ces difficultés.

- Identifier les besoins de perfectionnement relatifs aux droits fondamentaux.
- Approfondir certaines connaissances et pratiques particulièrement pertinentes dans ce contexte.
- Clarifier les concepts et les termes juridiques en contrôlant leur bonne compréhension.
- Présenter des publications, manuels, matériels divers, méthodes et expériences d'enseignement des droits de l'homme.
- Offrir à chaque participant les textes de référence essentiels pour leur permettre de développer ultérieurement des activités de promotion des droits de l'homme ;
- de manière générale, soutenir le développement de l'éducation aux droits de l'homme dans l'éducation formelle et non formelle.

III. PROGRAMMES

Les trois programmes ont comporté 39 heures de cours incluant des tables rondes et des ateliers pédagogiques.

Les travaux des trois sessions de formation ont eu lieu à la Direction de la recherche des innovations en éducation non formelle et en alphabétisation (DRINA).

3.1. Inauguration

Ont prononcé des allocutions de bienvenue lors de l'inauguration :

Mme KONATE, représentant la Ministre de la promotion des droits humains,

M. Adama TRAORE, représentant la Ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation

M. Chrysogone ZOUGMORE, Président du MBDHP

M. Karfa GNANOU, juriste, MBDHP

M. Paul OUEDRAOGO, Secrétaire général EIP-Burkina

M. Yves LADOR, Conseiller auprès d'organismes internationaux

Mme Monique PRINDEZIS, Directrice du CIFEHDOP.

Les médias (télévision, radios, presse écrite) étaient présents et ont consacré plusieurs articles à la session.

IV. THEMES ABORDES

Lundi 17 novembre 2008 : l'examen périodique universel (EPU)

La journée du lundi 17 novembre a été consacrée à l'EPU récemment mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui reste méconnu au sein de la société burkinabé, notamment la possibilité pour la société civile d'intervenir dans le processus d'évaluation. Cette tâche a été confiée à un membre du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP).

Il faut rappeler que cette ONG créée en 1989 est présente sur tout le territoire burkinabé ; elle compte en effet 40 sections couvrant la quasi-totalité du Burkina ainsi que 3 sections à l'étranger. Elle connaît un certain renouveau depuis la tenue de son 4^{ème} congrès (octobre 2007).

Le but de la journée était d'informer les représentants des ONG du Burkina engagés dans la promotion et la défense des droits de l'homme sur les modalités de cette nouvelle procédure d'une part et, d'autre part, sur le rapport alternatif que le MBDHP a élaboré en prévision de l'examen de l'Etat burkinabé par le Conseil des droits de l'homme.

Dans un premier temps, l'orateur a procédé à une présentation succincte de la procédure de l'EPU, des documents devant être élaborés à cette fin, délais, modalités de participation de la société civile.



Dans un second temps, il s'est consacré à la présentation du rapport alternatif qui a été élaboré dans ce cadre. Il en ressort que l'Etat du Burkina a ratifié ces dernières années un nombre substantiel des principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Néanmoins, cet engagement est sérieusement mis en cause par de nombreux facteurs qui

peuvent en altérer l'application. Il a cité, à cet égard, la confusion des pouvoirs et la subordination de la justice par rapport à l'exécutif, la faiblesse de l'Assemblée nationale ainsi que le rôle mineur confié aux Institutions nationales de défense de droits de l'homme.

Dans un troisième temps, il a abordé enfin la partie du rapport alternatif consacré aux violations des droits de l'homme constatées ces dernières années, notamment les plus graves d'entre elles. Ont été ainsi évoqués :

- des atteintes au droit à la vie et à la sûreté (exécution extra-judiciaires, disparitions forcées, détentions arbitraires, etc) ;
- des restrictions illégales à la liberté de réunion ;
- des restrictions au droit de participer à la vie politique ;
- l'ineffectivité de nombreux droits économiques, sociaux et culturels (santé, éducation, alimentation, logement, etc).

Mardi 18 et mercredi 19 novembre 2008

Les 2^{ème} et 3^{ème} journées doivent être appréhendées comme un ensemble qui a été consacré au suivi de la session organisée par le CIFEDHOP en 2006. Le but de ces journées était de recenser, d'évaluer et de comparer les expériences qui ont été menées par les participants dans cet intervalle de temps.

Une première partie du temps a permis de faire un tour d'horizon sur les différentes expériences. Ont ainsi mis en évidence, entre autres :



- la sensibilisation des parents aux droits de l'enfant ;
- la collaboration avec d'autres organisations ;
- l'utilisation des travaux scolaires (exposés, examens, concours) comme vecteurs de l'éducation aux droits de l'homme ;
- la création de groupes d'animation pédagogique en vue de l'éducation aux droits de l'homme ;
- des campagnes pour l'éradication des châtiments corporels, implication des enfants dans des séances interactives.

Une seconde étape a été l'identification des problèmes rencontrés dans le cadre de l'introduction et de la généralisation de l'éducation aux droits de l'homme Il en est ressorti que les obstacles

principaux sont : les difficultés linguistiques, les pesanteurs socioculturelles et les difficultés matérielles.

Une 2^{ème} partie de l'ensemble composé par les deux journées a consisté, d'une part, à apprendre aux participants à élaborer des projets relatifs à l'éducation aux droits de l'homme (présentation et justification du projet, contexte, objectifs, idées pédagogiques dominantes, démarche et évaluation) et, d'autre part, dans l'apprentissage de la confection de documents relatifs à une activité à laquelle ils ont participé. Les participants ont par ailleurs organisé des jeux de rôle. Le premier portait sur les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, culturelles et religieuses. Le second portait sur le thème de la discrimination fondée sur le sexe.

La 3^{ème} et dernière partie a été conçue pour combler les lacunes apparues durant ces deux journées, notamment la faible maîtrise des concepts liés au droit. Ce dont s'est acquitté Yves Lador qui a explicité les notions de droit et de droits subjectifs, les différents actes du droit international que l'on retrouve dans le domaine des droits de l'homme (traités, déclarations, principes, etc.). Les différents organes internationaux chargés de la protection des droits de l'homme (Conseil des droits de l'homme, Comités des Nations Unies, juridictions internationales) ainsi qu'à l'organisation de la justice pénale internationale (tribunaux pénaux et Cour pénale internationale).

Jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2008

Les journées de 20 et 21 novembre ont été consacrées à la mise en place d'une stratégie pour l'éducation aux droits de l'homme au Burkina Faso. Etaient concernées les personnes qui ont participé à une session de formation organisée par le CIFEDHOP en 2005 ainsi que quelques enseignants qui ont souhaité développer une éducation aux droits de l'homme.

L'ouverture a été marquée par le contenu des discours des représentants de deux membres du gouvernement. La première, Mme Konate, représentant la Ministre de la protection des droits humains, a informé l'assistance de ce qu'un plan d'action pour la promotion des droits de l'homme était en cours et que le CIFEDHOP était destiné à devenir un partenaire privilégié. Le second, M. Traoré, représentant la Ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, a fait état d'une réforme des curricula qui allait accorder une place importante à l'éducation aux droits de l'homme et des espoirs qu'il fondait sur les résultats de la session.

La journée du 20 novembre a été consacrée à une introduction générale aux droits de l'homme au Burkina Faso ainsi qu'à l'éducation aux droits de l'homme. Paul Ouedraogo et Antoine Soré (EIP-Burkina) ont montré que les droits de l'homme ne sont officiellement présents au Burkina

Faso que depuis 1989. Et qu'il a fallu pour cela un combat qui s'est traduit par des arrestations arbitraires, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées.

En même temps, le tissu associatif s'est développé ce qui fait que la culture des droits de l'homme a trouvé un ancrage dans la société. Les orateurs ont ensuite abordé le thème de l'éducation aux droits de l'homme à travers une série de questions auxquelles ils ont tenté d'apporter des réponses. Les questions sont les suivantes :



- qui éduque aux droits de l'homme ?
- qui doit être éduqué aux droits de l'homme ?
- pourquoi éduque-t-on aux droits de l'homme ?

A la première question, l'orateur a fourni une série de réponses impliquant toutes les structures de la société : publique et civile. Mais en

même temps, il a relevé que les motivations sont différentes. A la seconde question, les orateurs pensent que, dans un premier temps, en raison de divers problèmes, notamment matériels, la priorité doit être accordé aux structures associatives et syndicales en plus des enseignants évidemment. A la troisième question, les orateurs apportent une réponse selon laquelle les droits de l'homme étant inhérents à l'être humain, la connaissance de ces droits est une nécessité. Cet exposé a suscité un vif débat. Plusieurs dizaines d'interventions ont été relevées.

Le reste de la session a consisté en un travail par groupes. Quatre groupes ont été constitués pour aborder l'éducation aux droits de l'homme dans le primaire et le secondaire, l'éducation aux droits de l'homme dans les universités, l'éducation aux droits de l'homme dans les structures d'alphabétisation et de formation. Et le dernier sur l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles professionnelles.

A la fin de la session, les travaux de groupe ont été présentés en session plénière. Il en ressort que les stratégies à mettre en place doivent être adaptées en fonction des destinataires. Ces rapports de groupe contiennent, par ailleurs, toute une série de propositions qui peuvent être un point de départ pour une stratégie globale.

V. MATERIEL ECRIT

Une importante documentation a été donnée à chaque participant, notamment *Vues d'Afrique No 3* et le guide pédagogique *La Parole enseignante*. Chaque sujet, traité dans le cadre des exposés ou des groupes de travail, a été introduit par plusieurs documents, qui ont été distribués à l'ensemble des participants.

VI. ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Durant toute la semaine, 5 animateurs de l'équipe pédagogique du CIFEDHOP ont présenté des communications sur les thèmes à l'étude, assuré l'encadrement des participants, animé les tables rondes et répondu aux demandes d'information complémentaire relatives aux contenus et aux approches pédagogiques durant les travaux.

VII. PROFIL DES PARTICIPANTS

73 enseignants et formateurs de formateurs en provenance de plusieurs régions du Burkina Faso ont participé à la session. Ils ont été sélectionnés sur la base des activités réalisées depuis 2005. Leur domaine de spécialisation couvraient la quasi-totalité des matières scolaires enseignées dans l'éducation formelle et non formelle.

VIII. APPRECIATION GENERALE DE LA SESSION

8.1. Assiduité des participants

La participation, la ponctualité et l'assiduité des participants ont été irréprochables. L'encadrement pédagogique de la session a été très apprécié et a contribué à sa réussite

8.2. Satisfaction des participants

Les participants ont exprimé leur grande satisfaction concernant :

- les travaux en groupes et les ateliers ;
- le dynamisme des intervenants et des animateurs ;
- la qualité et la quantité d'informations pertinentes et utiles qui leur ont été apportées ;
- les approches pédagogiques d'enseignement et de transmission du droit.

Leurs appréciations, formulées lors de la séance de bilan, peuvent être résumées comme

suit:

- Contenus : d'une manière générale, les thèmes développés dans les échanges furent très pertinents.
- Durée: la durée de la session a été jugée adéquate.
- Participation : la méthode utilisée par les facilitateurs a favorisé une participation active des séminaristes.
- Méthodologie : l'approche utilisée a permis d'assimiler le contenu de la session.
- Logistique : les participants ont été satisfaits de l'infrastructure proposée. Tous les participants ont donc reçu un "Certificat de participation".

IX. SUIVI

9.1. Effets démultiplicateurs

Les effets démultiplicateurs de cette session d'évaluation permettront aux participants de développer de nouveaux projets liés à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme. Le suivi des activités sera mis en ligne sur le site Internet du CIFEDHOP.

X. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au terme de cette Session riche par ses contenus, par ses approches pédagogiques participatives et par les résultats positifs qui en ont découlé, le CIFEDHOP envisage :

- de poursuivre l'organisation de sessions nationales de base en Afrique, de manière à favoriser la démultiplication des interventions éducatives sur le terrain et d'en favoriser l'introduction dans le curriculum et dans les activités d'éducation non formelle ;
- de poursuivre l'organisation de sessions d'évaluation, compte tenu de l'utilité et de la pertinence de cette démarche.